



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **45-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 12 Juillet 2012**

Le douze juillet deux mille douze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la Présidence de Christian COIGNÉ, Président du SIRD.

Date de convocation : 5 juillet 2012

Nombre de délégués en exercice : Présents : 10 Votants : 12

Présents : M. BAFFERT, V BELLE, C COIGNÉ, C DIDIER, F GILABERT, G JULLIEN, M MASTROMAURO(2), P MOLINARO, M REPELLIN, J TESSAIRE (2)

ABSENTS excusés : Y BOULARD, M BROUZET, A CARBONARI, J CARRIER, G FRIER, J GAUTHIER, V GONNET, D ROUX

Secrétaire de séance : Valérie BELLE

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE-

CREATION D'UN POSTE A LA MIPE – SUITE AU CHANGEMENT D'AFFECTATION ET D'EMPLOI D'UN AGENT AFFILIE AU REGIME GENERAL

Rapporteur : Christian COIGNÉ

Le Président rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Motivations :

Il est rappelé au comité syndical que le poste d'agent d'accueil de la MIPE est occupé par un agent reconnu Travailleur handicapé, grade : adjoint administratif 2^{ème} classe.

Que l'altération de son état de santé depuis un an ne lui permet plus d'assurer ses fonctions d'agent d'accueil. Inaptitude constatée par la médecine professionnelle.

Considérant l'avis de la médecine professionnelle, qui, compte tenu des capacités de l'agent, valide un changement d'affectation de l'agent avec suppression de l'accueil du public, du standard, limitation de la station debout prolongée et des efforts physiques,

Il est proposé un reclassement sur un poste d'adjoint administratif chargé de la gestion des offres d'emploi à la MIPE, sur le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe correspondant à l'emploi à créer.

Considérant la nécessité de pourvoir au reclassement d'un agent et de créer un emploi de chargé de la gestion des offres d'emploi, à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaire, sur le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Le Président propose à l'Assemblée :

La création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17 h 30 hebdomadaires à compter du 01.07.2012

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01.07.12

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : adjoint administratif 2^{ème} classe : ancien effectif :2

Nouvel effectif :3

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget 2012, chapitre 012 article 64111

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait à Seyssinet-Pariset, le 13 juillet 2012

Le Président
Christian COIGNÉ

